2013-29

PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION RELATIVE À LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le gouvernement a soumis au Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour avis le projet de loi d'orientation et de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale. Notre assemblée accueille favorablement ce projet qu'elle avait souhaité et qui se situe dans le droit fil des conclusions des Assises pour le développement et la solidarité internationale et de la définition de l'agenda international de développement post-2015. En se dotant pour la première fois d'une loi de programmation et en ouvrant ainsi un vrai débat devant la représentation nationale, la France marque sa volonté et son ambition d'inscrire sa politique dans une nouvelle dynamique et de donner plus de stabilité et de visibilité à son action sur la scène nationale et internationale.

LES OBJECTIFS ET PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA FRANCE

Le CESE souscrit aux objectifs généraux de la politique d'aide au développement de la France : la promotion d'un développement durable ; la lutte contre la pauvreté extrême et la réduction des inégalités ; la défense des libertés fondamentales ; le respect des principes et normes internationaux relatifs aux droits humains, au développement et à l'environnement.

Il aurait toutefois plus explicitement mis l'accent sur :

- **l'importance de la défense des droits de l'homme, des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux, culturels et des libertés fondamentales ;**
- **la nécessité d'une définition de la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) comme la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et des organisations ;**
- **la place de l'aide humanitaire comme composante majeure de la solidarité internationale.**

Il approuve les deux priorités transversales retenues :

- **l'engagement des femmes comme acteurs majeurs du développement ;**
- **la lutte contre le changement climatique.**

Il aurait, en revanche, été favorable à une véritable hiérarchisation des secteurs d'intervention autour de deux grands axes :

- **le combat pour l'éradication de la pauvreté au travers de la lutte contre la faim par la consolidation de l'agriculture vivrière et familiale, le renforcement des actions en matière de santé, de protection sociale et d'éducation ;**
- **l'appui au décollage économique des pays pauvres par notamment une concentration des efforts sur la mise en place d'infrastructures, l'affermissement du rôle des PME-PMI, de l'économie sociale et solidaire et une accélération de la marche vers une économie verte et inclusive.**

L'action de la France, en ce domaine comme dans d'autres, s'inscrit dans un contexte qui s'est profondément modifié avec une accentuation de l'interdépendance entre les États, l'émergence de nouvelles puissances et de nouveaux défis planétaires à relever, comme la raréfaction des ressources naturelles, le changement climatique...

Francis Charhon
est directeur général de la Fondation de France.
Il siège au CESE à la section des affaires européennes et internationales, où il représente le groupe des associations.

Contact :
francis.charhon@lecese.fr
01 44 43 62 32

LA COHÉRENCE DES POLITIQUES SECTORIELLES DE LA FRANCE

La recherche d'une plus grande cohérence est une préoccupation constante du CESE. A ce titre, il souhaite mettre l'accent sur :

- **au plan international, une revalorisation notamment du rôle de l'OMS, de la FAO et de l'OIT et la création d'une organisation mondiale de l'environnement ;**
- **au plan européen, la recherche d'une plus grande cohésion, dans le cadre du « Consensus européen pour le développement » entre l'action de l'Union européenne et celle de ses États membres et entre les différentes politiques de l'UE ;**
- **au plan national, la possibilité pour le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) nouvellement créé de se prononcer sur toutes les politiques conduites par la France susceptibles d'affecter le développement des pays du Sud et de proposer leur révision.**

L'EFFICACITÉ, LA TRANSPARENCE ET LA REDEVABILITÉ DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA FRANCE

Le CESE prend acte de la place consacrée aux principes de transparence et de redevabilité de l'aide. Il constate néanmoins la dispersion des actions de la France en la matière. Aussi, plaide-t-il pour :

- **une plus grande traçabilité de l'aide à toutes les étapes du processus d'allocation des fonds ;**
- **une lutte renforcée contre la corruption et l'évasion fiscale ;**
- **un système renouvelé d'évaluation annuelle de l'aide octroyée fondé sur une série d'indicateurs établis sur la base d'une concertation avec le CNDSI.**

Le CESE met l'accent sur la nécessité d'évoluer vers une plus grande traçabilité de l'aide. L'amélioration de l'efficacité de l'administration et des institutions doit être au cœur de la relation contractuelle de la France avec les pays récipiendaires.

LES « LEVIERS D'ACTION » DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Assemblée représentative de la société civile organisée, le CESE souhaite centrer ses observations sur :

- **la nécessité d'un appui plus affirmé aux actions de solidarité menées par les organisations syndicales autour des thèmes du dialogue social, du travail décent et de la protection sociale...**
- **l'incontestable efficacité des partenariats multiacteurs noués par les entreprises, les coopératives, les organisations agricoles, les collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer, les universités ;**
- **le manque de prévisibilité des dotations budgétaires affectées aux ONG et l'insuffisante sécurisation du régime fiscal des dons privés.**

LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Si le rapport annexé au projet de loi insiste sur les sources privées et innovantes de financement du développement, il ne comporte aucun élément de référence sur le budget de l'Aide publique au développement (APD). Le CESE rappelle :

- **son approbation à la mise en place de ressources additionnelles selon des modalités garantissant la transparence de la collecte et de l'utilisation des fonds ;**
- **le caractère néanmoins non substituable de ces ressources et des financements privés à l'APD ;**
- **le maintien de l'objectif des 0,7 % du RNB comme cap vers lequel tendre selon une trajectoire progressive et réaliste fondée sur des réorientations budgétaires.**

L'aide publique au développement de la France représentait 0,46% du RNB en 2011, alors qu'elle avait atteint 0,50% du RNB en 2010 et qu'il semblait alors possible de s'approcher de l'objectif intermédiaire européen de 0.51%.